

**Décision du Bureau n° :  
2026 - 08**

**Objet :  
Environnement – Acquisition  
foncière lieu-dit « Font  
Noire » à Brignais**

## **DECISION DU BUREAU**

**Le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vingt mai 2026, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, en présence de :**

**Présents : M. Serge BERARD, M. Jean-Marc BUGNET, M. Pierre FOUILLAND, Mme Corinne JEANJEAN, M. Guillaume LEVEQUE, Mme Aurélie MORETTI, Mme Anne-Claire ROUANET, Mme Catherine STARON,**

**Absents excusés : M. Sébastien FRANCOIS, Mme Pascale MILLOT.**

**Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5,

Vu la délibération n°2026-26 du 31 mars 2026 relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT

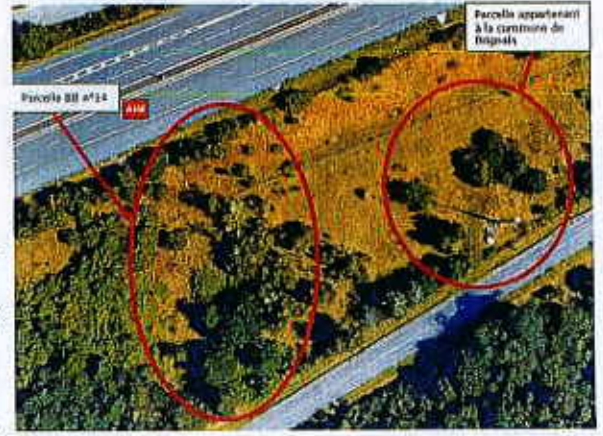
La CCVG a l'opportunité d'acquérir une parcelle boisée, située sur la commune de Brignais, que les propriétaires souhaitent lui céder.

Il s'agit d'une parcelle située au sud-est de la commune de Brignais, entre l'A450 et la route d'Irigny, à proximité d'un terrain appartenant à la commune de Brignais, sur lequel se trouve une antenne relais.

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr



### Caractéristiques de la parcelle

Secteur	Réf. cadastrales	Nature cadastrale	Zonages PLU	Surface
Font noire	BB 0014	Terres	N	2 253 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>				<b>2 253 m<sup>2</sup></b>

### Les enjeux agricoles et environnementaux

Une présentation détaillée de la parcelle et de ses enjeux est fournie en annexe.

La parcelle, en soit, ne présente pas d'enjeu écologique ou agricole majeur.

Cependant, une acquisition amiable permettrait d'éviter que cette parcelle ne soit acquise pour d'autres usages et de mieux maîtriser d'éventuels dépôts sauvages.

Une notice de gestion pourrait être établie sur cette parcelle dans le cadre de la stratégie Biodiversité 2034, de façon à favoriser le développement d'un boisement qui contribuera à absorber des gaz à effet de serre et à lutter contre la chaleur.

Commune	Parcelle	Adresse	Surface	Prix	Propriétaires	Date accord
Brignais	BB 14	Lieu-dit « Font Noire »	2 253m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>		17/03/2026
	TOTAL (arrondi supérieur)		2 253m <sup>2</sup>	1 127 €		

### DECIDE

**Article 1 :** D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

**Article 3 :** De dire que les crédits sont inscrits au budget,

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 20 mai 2026

Le Président,  
Damien COMBET

